



Carbon Disclosure Project 2006 : synthèse et extraits du colloque de présentation des résultats 3 Octobre 2006.

Introduction

- Claire Dorland-Clauzel, Directrice de la Communication, de la Marque et du Développement Durable AXA.

« L'engagement d'AXA avec le Carbon Disclosure Project est une histoire de fidélité même si elle est encore jeune. C'est un engagement de long terme et progressif comme doit l'être le développement durable pour une entreprise. Nous avons donc commencé par répondre à l'édition du FT500 en 2003, tout en étant également signataires. Ensuite nous avons sponsorisé l'édition de la présentation des résultats à Paris. Cette année non seulement nous sponsorisons cette présentation, mais nous avons sponsorisé et financé l'élargissement de cette enquête au SBF120 avec nos partenaires de l'ADEME. Il s'agit bien d'un engagement progressif et de long terme.

Pourquoi ce soutien ? D'abord parce qu'il nous paraît important, à nous grand investisseur, de sensibiliser les entreprises dans lesquelles nous investissons et de permettre une meilleure information des marchés et des investisseurs. Ainsi le Carbon Disclosure Project donne l'opportunité aux entreprises de s'améliorer en diminuant leur impact carbone et en se prémunissant contre un certain nombre de risques liés. En tant que grand investisseur cela nous intéresse au premier chef. En tant qu'assureur nous sommes soucieux de prévenir les risques, d'aider nos clients à les prévenir ce faisant à mieux les comprendre.

Les deux points que je retiendrai de l'enquête FT500 en 2006 c'est une croissance de la prise de conscience des enjeux climatiques qui sous-tendent l'enquête : 72% ont répondu au FT500 dont 86% au niveau européen, il y a là une augmentation quantitative qui signifie une prise de conscience qui augmente et c'est ce que nous souhaitons en participant à cette initiative. L'intégration des critères liés aux émissions de gaz à effet de serre dans les pratiques d'investissement reste encore faible : cela concerne environ 0,1% des actifs. »

Quant à l'enquête SBF120 au plan quantitatif on a obtenu 45% de réponses, ce qui est plutôt bon pour une première année. Nous le prenons comme un signe



encourageant. Au plan qualitatif, la perception des enjeux est assez inégale selon les secteurs, nous voici précisément au cœur du sujet de cette journée. »

- James Cameron, Directeur du Carbon Disclosure Project (extraits du discours)

– Nous disposons désormais d'une synthèse du rapport principal, du rapport FT500 et de plusieurs rapports spécialisés, consacrés soit à une région géographique ou un marché spécifiques, soit à un secteur particulièrement pertinent pour les échanges d'idées et d'informations sur le risque climatique. Il est important à nos yeux d'assister au développement de notre initiative en France.

Depuis de nombreuses années, en France, vous vous êtes impliqués de manière significative dans la construction d'une politique mondiale sur le changement climatique. Ce pays est à même de proposer des réponses économiques et politiques au changement climatique. La combinaison de l'orientation politique et de la puissance d'investissement est très tangible en France.

– La participation des sociétés françaises au questionnaire du FT500 n'a cessé de croître d'année en année, passant de 5 à 9, puis à 14 cette année pour le CDP IV. Cela représente environ 9 % de 31 500 milliards de dollars : un chiffre très significatif. Comme vous venez de l'entendre, le taux de réponse du projet CDP en France n'est pas mauvais. Une participation de 45 % dès la première année est même plutôt satisfaisante. Notre expérience nous a appris que ce pourcentage s'accroît au fil des années.

Le taux de réponse au rapport FT500 original est extrêmement élevé : 72 %.

– Le CDP ne joue pas le rôle actif d'un groupe de pression tentant d'orienter les gouvernements dans un sens ou dans un autre. Nous ne minimisons pas l'importance du gouvernement ; elle est vitale. En effet, la création de certains marchés, relevant de la responsabilité exclusive du gouvernement, devrait créer une modification profonde en matière de changement climatique.

Toutefois, sans nier le rôle crucial du gouvernement, la communauté des investisseurs dispose d'un pouvoir énorme pour collecter des informations, tisser de puissants réseaux, concentrer des savoirs et décider à sa seule discrétion de la direction à donner à ses entreprises, éviter le risque, créer des opportunités et générer de la valeur pour les actionnaires. Les questions relatives au changement climatique se multiplient et défient la communauté des investisseurs de diverses manières.

Faire face au changement climatique est un impératif écologique : il n'existe aucune alternative. Il est inutile de laisser en suspens nos décisions d'action jusqu'au moment où nous saurons que le problème nous heurte de plein fouet. Il sera trop tard. Les coûts seront trop élevés. Mais voilà une manière triviale de traiter la question. Un simple bilan coûts/avantages ne suffit pas à gérer un risque si élevé.

– Nous souhaiterions voir peu à peu ces données s'améliorer, devenir plus comparables, générer une information de meilleure qualité et donc, procurer de meilleurs éléments de jugement quant à la destination idéale des investissements.



Nous assistons également à la prise de conscience croissante des deux protagonistes du dialogue qui devrait nous permettre de prendre de meilleures décisions d'investissement.

Pour les grands investisseurs institutionnels membres du CDP, toutes ces données doivent idéalement être prises en compte en considérant que le changement climatique présente un risque systémique, un risque global et non seulement partiel ; il est susceptible d'être réparti entre divers investisseurs, voire d'entraîner un changement de valeur relatif entre les entreprises de même secteur. Le problème pourrait toutefois, affecter l'ensemble du marché et, à terme, la société tout entière.

Même si nous devons retenir les objectifs très ambitieux définis par les gouvernements français et britannique portant sur des réductions de 60 à 70 % et même si nous nous efforçons de les mettre en œuvre, compte non tenu de l'augmentation des cours des énergies fossiles ou de tout gain d'efficacité technologique, les sociétés auraient avantage à participer au changement.

– Notre croissance économique à long terme ne sera absolument pas affectée par l'élimination de 60 ou 70 % des émissions de gaz à effet de serre au cours de cette période.(...) Aucune partie de notre économie ne souffre des effets concurrentiels. Seule la compétitivité de quelques secteurs est affectée et essentiellement parce qu'ils commercialisent des marchandises à fort impact carbone.

– En résumé, nous vivons une situation où nous sommes mieux informés, où le dialogue ne fait que commencer, où nombre d'investisseurs ne savent pas encore quelle réponse apporter aux données, où le consommateur n'est toujours pas suffisamment informé pour effectivement changer de direction. Nous devons en fait parvenir à utiliser ce processus pour réorienter nos capitaux afin de créer de la valeur qui compensera les effets du changement climatique et s'y adaptera. Nos investisseurs et nos bénéficiaires recevront ainsi des bénéfices réellement rentables.

Présentation des résultats du Carbon Disclosure Project FT500 et SBF120 (cf. Présentations en fichier joint)

Débat : investisseurs/entreprises : vers une convergence de l'information ?

Q°. Impact du CDP pour les entreprises et difficultés rencontrées pour répondre au questionnaire.

Jacques Toraille - Michelin : Le CDP est d'abord pour nous l'occasion de décrire formellement le résultat de nos actions et donc de rassembler en une seule vision toutes nos problématiques CO2.

Q°. Echange de bons procédés entre les sites des entreprises :

***Gérard Bonos* - Modérateur : Y-a-t-il des échanges dans le monde entre les différents sites lorsqu'un savoir-faire est acquis ? Est-ce qu'il y a un reporting entre les différentes entités du groupe ?**

Alain Maureaux - Bonduelle : Oui, nous avons pris l'habitude depuis le lancement de notre initiative développement durable de réunir les principaux directeurs



d'établissements industriels de la société une fois par an pour consolider les résultats et leur présenter les meilleures pratiques sur des technologies similaires à l'intérieur du groupe. L'échange de bonnes pratiques entre tous les pays est un moteur pour le développement durable.

Jacques Toraille : Notre démarche industrielle Michelin Manufacturing Way s'appuie sur le partage des bonnes pratiques. Un premier niveau non négociable est requis pour toutes les usines dans le monde, ensuite il y a un niveau d'excellence que les meilleurs peuvent atteindre, ce qui pourra inspirer les autres.
Pierre Delayen – Saint Gobain : Il s'agit de définir une structure de reporting fiable et homogène dans tous les pays du monde. La transparence permet d'avoir cette fiabilité. Le groupe SG dispose depuis 2005 d'un reporting mondial homogène appelé Gaïa.

Q°. Comment les investisseurs utilisent-ils les informations fournies par les entreprises en matière d'émissions de CO2 ?

Pascale Sagnier – AXA Investment Managers : Pour les utilisateurs et investisseurs le niveau de réponse est encore trop faible

Nous sommes tous d'accord sur la liste des secteurs à hauts risques. Ce qui nous intéresse davantage ce sont les à côtés de ces dommages qu'on commence à évaluer maintenant par l'expérience.

Valéry Lucas-Leclin – Société Générale Asset Management: La question essentielle pour les courtiers est combien ça coûte, combien ça rapporte ? Les prix, le chiffre d'affaires et à terme la valorisation. Les analystes financiers regardent le CO2 surtout comme un facteur de prix, puisqu'il est susceptible d'entraîner une augmentation des prix de l'électricité par exemple.

Christian de Perthuis – Caisse des Dépôts et Consignations : La mission climat de la Caisse des Dépôts utilise pour le moment relativement peu les informations du Carbon Disclosure Project.

Q°. L'impact des attentes des investisseurs sur les entreprises.

***Gérard Bonos* : Entreprises, Etes-vous sous pression de la partie des investisseurs ? Est-ce que vous leur demandez des efforts en contrepartie des vôtres ?**

Jacques Toraille : On peut parler des investisseurs mais il faut aussi évoquer les marchés et les clients. Nous avons répondu au questionnaire CDP car nous savons que tout-à-la fois nos investisseurs et nos clients attendent des informations sur nos progrès vis-à-vis de notre impact environnemental.

Alain Maureaux : La pression est relative mais ce qui est important c'est de saisir les risques et les opportunités dans ces analyses.

Q°. Le rôle d'incitation de l'état

***Gérard Bonos* : Christian de Perthuis l'Etat peut-il jouer ici un rôle d'incitation ou d'aide concrète ?**

Christian de Perthuis : A l'heure actuelle la problématique du changement climatique c'est d'avoir les bonnes incitations économiques. Certaines sont de l'ordre des démarches volontaires comme le CDP et d'autres sont dépendantes des mécanismes institutionnels mis en place par la puissance publique. Les mécanismes internationaux sont eux des mécanismes de marché.



Le marché Européen des quotas couvre pour la France 27% des émissions de gaz à effet de serre.

Q°. Les attentes des investisseurs

Pascale Sagnier : D'après le rapport, davantage d'entreprises perçoivent le changement climatique comme une opportunité plutôt que comme un risque, les investisseurs pensent au contraire qu'il est important de considérer le risque. L'investisseur sait appréhender les opportunités, c'est souvent le plus facile mais il a plus de difficulté à aborder le changement climatique comme un risque car il y a une incertitude totale aussi bien au niveau des effets physiques que des effets de régulation et des effets financiers. Il faut régler les incertitudes sur le prix du carbone. Chez AXA IM nous demandons aux entreprises d'être les plus transparentes possible. Nous estimons que ce risque est aussi important qu'un risque de taux de change ou un risque de taux d'intérêt. Nous souhaiterions même que les entreprises publient un bilan carbone car en tant qu'investisseur long terme pour améliorer la visibilité sur ces sujets.

Valéry Lucas-Leclin : Les entreprises présentent leurs résultats d'émissions, mais la question que nous nous posons est de savoir si elles sont en mesure de dire quel est leur potentiel d'amélioration et combien coûterait cette amélioration produit par produit ?

Q°. La réponse des entreprises à ces attentes et le rôle des incitations économiques

Jacques Toraille : Nous avons un risk manager groupe qui travaille sur les plans de continuité d'activité, et nous avons un responsable environnement qui pilote le progrès de l'entreprise concernant ses émissions de CO2, nous avons dans nos plans des objectifs de réduction des émissions au niveau des usines.

Alain Maureaux : Nous avons réalisé un bilan carbone, cependant pour le changement climatique nous n'avons pas encore de spécialiste.

Pierre Delayen : La consommation énergétique de nos fours verriers s'est améliorée de pratiquement 60% depuis 1960. Depuis 1990 la tendance est à une amélioration de 15% de consommation d'énergie spécifique par tonne de verre. Plus de 50% du verre est recyclé. Ce qui manque à une industrie comme la nôtre c'est la visibilité à long terme compte des choix techniques faits et des durées de vie des équipements industriels.

Christian de Perthuis : Ce qui vient d'être dit par les industriels est très important, nous venons de réaliser une étude dans laquelle nous avons regardé depuis 40 ans quel était le contenu CO2 par unité produite : il a très rapidement baissé dans les pays industrialisés. Le climat n'est pas dérégulé par les quantités relatives mais par les quantités absolues de gaz à effet de serre. Il faut donc agir vite. Les bonnes incitations économiques dans le futur vont être élargir le signal carbone, et il faut qu'il soit intégré dans les choix d'investissement.

On ne gagnera pas la bataille du changement climatique si l'on n'anticipe pas des ruptures majeures en termes d'innovation et il faut que les mécanismes d'incitation économique mis en place aujourd'hui soient accélèrent ces innovations.

Améliorations permettant une diminution des émissions :



Christian de Perthuis : l'année 2005 constitue un tournant majeur puisqu'on a mis en place le marché Européen des crédits carbone et qu'on a ratifié le protocole de Kyoto. Deux choses vont se passer : le « signal » mis sur le carbone en Europe et aux USA avec le *cap and trade* va se développer. D'autre part le « Mécanisme du Développement Propre » permet de donner une valeur carbone aux réductions d'émissions dans les pays en développement.

Pour nous ce qui est fondamental c'est que grâce à ces débuts d'organisation collective publique sur le carbone, le monde économique est en train de se diriger vers une économie dans laquelle on ne pourra plus faire un acte d'investissement, de consommation, de production sans tenir compte du prix du carbone.

Gérard Bonos : Jean Lalo, comment réagissez-vous en tant que PME ?

Jean Lalo - Prosign: Dans mon entreprise nous étions des pollueurs, nous avons pollué par l'usage de solvants et nous sommes arrivés au respect de l'environnement par ce biais pour en arriver aujourd'hui aux peintures à base de solutions aqueuses. Maintenant nous souhaitons vendre nos produits sur la base de cet argument environnemental. Désormais nous n'imaginons pas de vendre des produits non respectueux de l'environnement. Le CDP et le protocole de Kyoto transforment ces progrès en actes commerciaux.

Questions-Réponses :

Question 1 : Va-t-on pouvoir éviter une réglementation rigide en matière d'émissions de carbone ? Lorsque l'on regarde l'initiative du GRI qui semblait prendre de l'importance au départ et qui est pourtant en perte de vitesse, ne peut-on pas imaginer qu'il faudrait imposer une réglementation en matière de reporting ?

Pascale Sagnier : En tant qu'investisseurs nous avons un rôle à jouer sur ce plan auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons, nous devons établir un dialogue auprès d'eux pour qu'ils améliorent leurs informations.

Christian de Perthuis : Ce qui fait progresser la qualité du reporting c'est la menace de la réglementation. Donc il faut toujours qu'il y ait une menace de resserrement des réglementations qui encourage les démarches volontaires.

Jacques Toraille : C'est parfaitement vrai : regardons les constructeurs automobiles avec la démarche volontaire de réduction des émissions de CO2 au kilomètre, il est vrai que l'entreprise a quand même une certaine aversion à la contrainte donc si nous pouvons volontairement démontrer que nous allons dans le bon sens et ainsi éviter la réglementation, cela nous laisse une marge de manœuvre supérieure.

Question 2 : Le CDP est un bon outil de communication, de reporting, de prise de conscience mais pas un outil d'analyse ou d'aide à l'investissement qu'il soit réglementé ou non. Aujourd'hui les informations ne permettent pas de faire une analyse du risque. Elles ne



permettent pas non plus de faire un outil de discrimination de la responsabilité environnementale des sociétés. Je voulais avoir votre avis.

James Cameron : tout d'abord, chacun doit comprendre les limites du CDP, le fait qu'il ne peut pas tout faire et qu'il a le mérite de la simplicité, fournissant seulement des données sur les bases desquelles d'autres peuvent émettre des jugements. Nous vous encourageons, vous qui êtes présents, à conduire votre propre analyse. Ensuite, la suraffectation présente des spécificités. Voilà un exemple de dysfonctionnement du régime des prix. Le gouvernement n'a pas fait ce qu'il aurait du. Il a procédé à une suraffectation : il devra en tirer la leçon et établir des prix qui soient significatifs.

Question 3 : (ADEME) Je voudrais juste dire que l'outil « bilan carbone » de l'ADEME tient compte des émissions directes et indirectes. Cette année on a rajouté un outil de simulation économique qui permet de donner le poids d'un prix ou d'une taxe carbone sur l'ensemble des émissions d'une activité ou le poids d'une évolution du coût des énergies fossiles.

Question 4 : Mme Sagnier : Que faites vous chez AXA en dehors du secteur ISR ? AXA a-t-il décidé d'un boycott de certaines entreprises ?

Pascale Sagnier : Les investisseurs ont joué un rôle dans l'amélioration de l'information financière. Nous n'envisageons pas le boycott, en revanche si nous considérons qu'il y a un réel risque, nous pourrions renoncer à investir dans une entreprise parce que nous n'avons pas assez d'information concernant tel ou tel enjeu.

Question 5 : Vu que tous les investisseurs insistent de plus en plus sur le risque climat pourquoi ne demandent-ils pas eux-mêmes une contrainte juridique sur le reporting sur les émissions directes des entreprises voire indirectes dans un deuxième temps ? Puisque inversement il faudrait conclure que si, comme on le constate aujourd'hui, plus d'une entreprise sur deux du SBF120 ne rend pas ses émissions publiques, il est difficile de voir comment ce risque peut-être pris en compte par les investisseurs.

Valéry Lucas-Leclin : A ma connaissance, juridiquement, les investisseurs sont en quelque sorte propriétaires d'une partie de l'entreprise. Il n'y a pas donc d'obligation juridique à créer. Les propriétaires eux-mêmes ne sont pas créateurs de droits, mais s'ils ne sont pas satisfaits ils vont exercer une pression sur le management, et s'ils ne sont pas entendus ils vont renvoyer ce management. Donc il n'y a pas besoin d'obligation juridique supplémentaire, ça n'a pas vraiment de sens.

Question 6 : Comment les investisseurs et les entreprises peuvent-ils prendre en compte deux échelles de temps différentes, l'échelle grosso modo de 3 ans de la rentabilité qu'on demande à un chef d'entreprise, ou a un gestionnaire de fonds, et les risques climatiques qui sont plutôt de



l'ordre de 15 ans ou 20 ans et pour lesquels on a du mal à gérer l'échelle de temps.

Valéry Lucas-Leclin : C'est une question qui n'est pas tranchée, 3 ans comme horizon pour un gestionnaire de fonds, c'est souvent même moins... Pour l'instant je ne suis pas sûr qu'on ait encore très bien géré la dualité des horizons.

Jacques Toraille : L'exemple qui me vient à l'esprit est le coût de l'énergie, pour nous, l'énergie représente un coût de 500 millions d'euros tous les ans. Nos financiers sont donc intéressés à ce qu'on travaille sur le sujet avec les hommes de procédés. Et baisser notre consommation d'énergie réduit aussi nos émissions de CO². C'est une ligne de crête où il faut essayer de trouver les actions qui auront un résultat rapide tout en allant dans le bon sens sur le long terme. Mais cela peut être parfois délicat, oui.

Conclusion Gérard Bonos :

Ce qu'on peut retenir c'est qu'on se situe à la première phase, qu'il faut maintenant lancer le deuxième étage de la fusée, mais sans s'exonérer de la dimension économique et commerciale parce que les vœux pieux ne suffiront pas. Le CDP sert aussi à changer les mentalités mais c'est un peu comme si on poussait un camion avec les mains, donc centimètre par centimètre, mais ne désespérons pas.

Conclusion Michèle Papallardo – Présidente de l'ADEME

« L'enquête CDP permet une meilleure prise de conscience de l'impact du changement climatique sur les entreprises et par les entreprises et ce sont les deux aspects du sujet qui nous intéressaient sachant que les entreprises sont pour l'ADEME une de nos cibles.

Pour certaines c'est un enjeu stratégique majeur pour leur activité, je classe dans cette catégorie l'assurance et la réassurance. Pour d'autres c'est une opportunité d'affaires : les éco-entreprises qui sont celles avec lesquelles nous travaillons, les fabricants de matériel ou d'énergie renouvelable ou d'équipement favorisant les économies d'énergie, etc. Pour d'autres c'est un support de communication et de marketing, puis pour d'autres enfin c'est une contrainte juridique, avec un raisonnement du type : « il y a des normes environnementales, donc on les applique, mais ce n'est pas plus que ça. »

En nous interrogeant sur le sens du « Carbon Disclosure Project » nous avons retenu deux sens du mot disclosure sur lesquels je voudrais revenir. Le premier correspond au sens de « révéler ». Pour nous le CDP aujourd'hui nous permet de révéler un certain nombre d'informations qui donnent un tableau de la manière dont le changement climatique est appréhendé par les entreprises et dont il est géré par elles. Le CDP permet ainsi de pouvoir comparer entre entreprises la manière dont elles appréhendent ce sujet et de leur permettre à elles aussi de se comparer. Pour nous cette manière de mettre sur la table ces informations, c'est un premier résultat majeur.



Qu'est-ce que l'ADEME en retient ? D'abord qu'on a des bons et des mauvais élèves, certaines entreprises peuvent se prévaloir de faire partie du Climate Leadership Index, a contrario, il y a de fortes disparités sectorielles avec des secteurs considérés comme à risque : les transports, l'agro-alimentaire, les biens industriels en particulier qui ont encore, semble-t-il, peu conscience des risques spécifiques qui pèsent sur eux.

Ce que l'enquête nous apprend aussi c'est que le changement climatique, s'il est bien identifié comme un risque pour l'entreprise pour 57% d'entre elles, est surtout perçu comme une opportunité puisque c'est la réponse donnée par 65% de ceux qui ont répondu. Il y a des choix stratégiques à faire pour les entreprises pour proposer des produits, des services qui vont aller dans le sens de la diminution des gaz à effet de serre. L'ADEME va continuer, bien sûr, à accompagner les entreprises dans cette dynamique positive, d'abord en les accompagnant dans le domaine de la R&D, en les aidant à évaluer et à diminuer leurs propres émissions de GES (avec en particulier le lancement d'une initiative de compensation des émissions de GES avec Yann Arthus-Bertrand) et en développant des partenariats de communication avec elles sur ce sujet.

La deuxième manière de voir le mot « Disclosure » c'est plutôt de le traduire par l'idée de « faire émerger » : faire émerger le problème du changement climatique et le faire émerger dans les entreprises comme étant un vrai sujet de travail et un vrai sujet stratégique. En effet, on peut penser que les dirigeants des plus grandes entreprises cotées en bourse ne prennent pas en compte une problématique de la même manière lorsqu'ils sont sollicités sur ce point par quelques clients, des associations écologiques – ou même l'ADEME... - ou bien lorsque la question est posée par un groupement de 215 investisseurs représentant plus de 31 500 milliard de \$ de gestion. De même, la mise en évidence d'entreprises plus « leader » ou au contraire de secteurs « à risque » par le rapport CDP contribue à faire émerger la question du CC au plus haut niveau du management.

Pour le moment, il faut bien le constater, il reste des progrès à faire. Lorsqu'on parle changement climatique, on ne parle pas encore vraiment de la même chose. L'investisseur pense surtout en terme de risque. Face à des catastrophes climatiques annoncées aux conséquences financières de plus en plus avérées, il cherche à savoir quelles sont les entreprises les plus exposées. L'entreprise, elle, pense plutôt en opportunité. Dans un contexte en évolution, elle cherche d'abord à faire évoluer sa stratégie et à présenter des produits et services compétitifs répondant à ces nouvelles attentes

L'enjeu est que ces deux points de vue sur le mot « Disclosure » se rejoignent et que les deux manières d'appréhender le changement climatique soient partagées par les deux types d'interlocuteurs

Je suis persuadée qu'en France on assistera à la même dynamique positive que celle qui ressort des résultats de l'enquête CDP au niveau mondial et pour l'accélérer, je suis tout à fait favorable à une totale transparence : par exemple en publiant un classement de toutes les entreprises. Pour ce faire, la seule manifestation d'intérêt des investisseurs ne suffit pas, au niveau mondial c'est moins de 0,1% des sommes investies qui le sont aujourd'hui en prenant en compte le critère du risque climatique. Donc les investisseurs aussi, maintenant



qu'ils disposent de l'information, doivent passer à l'action et prendre leurs responsabilités.

C'est pourquoi j'aimerais aussi disposer chaque année d'un rapport dans lequel on verrait comment les investisseurs ont exploité les résultats de cette enquête. A mon avis cette évolution des entreprises et des investisseurs sera accélérée par la demande du grand public.

Quant à nous, ADEME, nous continuerons à apporter notre soutien aux entreprises pour les aider à mieux prendre conscience des conséquences du changement climatique sur leur activité et nous nous efforcerons de les accompagner dans leur processus d'adaptation au changement climatique. »

Département Développement Durable – Direction de la Communication et Développement Durable Groupe